

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3766

Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'association "Lyon Ultra Run", pour l'organisation de la 11e édition de "Lyon Urban Trail", le dimanche 1er avril 2018 - Approbation d'une convention mixte

Direction des Evénements et Animations

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 26 MARS 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

ABSENTS NON EXCUSES : M. HAVARD, M. TETE

2018/3766 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 25 000 EUROS A L'ASSOCIATION "LYON ULTRA RUN", POUR L'ORGANISATION DE LA 11E EDITION DE "LYON URBAN TRAIL", LE DIMANCHE 1ER AVRIL 2018 - APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Lyon Ultra Run, dont le siège social est situé 46 rue du Commandant Charcot à Lyon 5^e, organise la 11^e édition de « Lyon Urban Trail », le dimanche 1^{er} avril 2018.

L'association Lyon Ultra Run a pour objet la promotion de la course à pied sous toutes ses formes, en tout lieu et notamment la promotion de la course à pied de grand fond, c'est-à-dire pour toutes les distances supérieures au marathon.

Ce trail urbain a rassemblé plus de 9 000 coureurs en 2017. Il s'appuie sur la topographie et l'architecture atypique de Lyon (collines, fleuves, traboules, bas ports, escaliers, parcs...). Entre marathon et trail, cette course allie plusieurs difficultés : montées courtes et raides (plus de 20 côtes au programme), escaliers (plus de 6 000 marches), descentes techniques, pavés disjoints et sentiers méconnus.

Il s'agit d'une épreuve pédestre assimilable aux courses nature type trail sous l'égide de la Fédération française d'athlétisme et répondant à la réglementation des courses hors stade. Lors de cette épreuve, les concurrents sont considérés comme étant en excursion personnelle et sont tenus au respect du code de la route. Ils doivent effectuer l'ensemble de l'itinéraire sur les trottoirs ou dans les couloirs aménagés.

Cette année, l'association proposera à nouveau quatre distances :

- 8 km « Chrono » et « Rando » avec 300 m de dénivelé et 5 ascensions ;
- 14 km « Chrono » et « Rando » avec 500 m de dénivelé et 8 ascensions ;
- 23 km, parcours concentré sur les collines de Fourvière et de la Croix-Rousse avec 12 ascensions et 900 m de dénivelé positif ;
- 35 km avec un dénivelé positif de 1 500 m minimum, 22 ascensions plus ou moins longues sur tout type de terrain : bitume, sentiers (terre ou herbe), gore, escaliers, pavés...

Les participants auront également la possibilité d'effectuer un parcours non chronométré, le « Rando - 10 km », avec 200 m de dénivelé.

Le départ et l'arrivée de l'ensemble des parcours proposés se dérouleront place des Terreaux. Les participants pourront ainsi découvrir ou redécouvrir Lyon et notamment les sites emblématiques et insolites : l'amphithéâtre gallo-romain, l'Hôtel de Ville, les traboules, la colline de Fourvière, la Croix-Rousse, le Parc de la Visitation, la Villa Gillet et bien d'autres encore.

Pour cette 11^e édition, les principaux objectifs de l'association sont :

- d'organiser un événement de qualité avec des parcours attrayants ;
- de faire découvrir d'autres endroits et points de vue originaux de la Ville de Lyon ;

- d'attirer un grand nombre de spectateurs lyonnais à venir encourager les participants.

Cette manifestation permet ainsi d'organiser une compétition de qualité, de faire participer un large public lyonnais à cette manifestation de plus en plus festive et conviviale et enfin de proposer la possibilité aux Lyonnais de participer à une épreuve sportive originale permettant d'explorer les richesses du patrimoine urbain lyonnais.

En 2017, l'association a reçu une subvention de 25 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de cet événement par la délibération n° 2017/2820 du 27 mars 2017.

Cette année, l'association sollicite une subvention de 27 000 euros allouée à l'opération et le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 266 590 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif et au rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 25 000 euros à l'association Lyon Ultra Run.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 4^e et 5^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

1. Une subvention de 25 000 euros est allouée à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 11^e édition de « Lyon Urban Trail », le dimanche 1^{er} avril 2018.

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et Lyon Ultra Run, est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2018, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, imputation 415-6574.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT